

DELIBERATION CFVU-067-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 30 mai 2023

Objet de la délibération : Convention Faculté LLSH - URIOPSS

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juin 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 26 juin 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 26/06/2023

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes - BP 73532, 49035 - ANGERS Cedex 01, représentée par son président Monsieur Christian ROBLÉDO, pour l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines,

Ci-après désignée "l'Université" ou "UFR LLSH",

Et

L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire (URIOPSS), 4 rue Arsène Leloup - BP 98501 - 44185 NANTES Cedex 4, représentée par sa présidente Madame Caroline URBAIN

Numéro d'organisme de formation (DREETS) : 52.44.00691.44

SIRET : 788 354 199 000 36

Ci-après désigné "le partenaire"

Vu le code l'éducation, notamment ses articles L.718-16 et R. 719-51 et suivants ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6351-1 et suivants,

Il est convenu ce qui suit :

• **PREAMBULE**

Le Master Mention Intervention et développement social (IDS) de l'Université d'Angers est organisé à l'initiative de Messieurs Richard GAILLARD et Franck REXAND-GALAIS, sous la responsabilité de Monsieur Eric PIERRE, directeur de l'UFR LLSH. La mention IDS permet aux étudiants d'acquérir des outils de compréhension et d'action liés au champ professionnel de l'intervention sociale et une expérience professionnelle progressivement ancrée dans les réalités des secteurs concernés. Elle implique une formation théorique et méthodologique pluridisciplinaire (géographie, histoire, psychologie sociale, sociologie) et une connaissance des problématiques territoriales, historiques, juridiques et sociales de l'intervention sociale. Quatre champs de compétence sont visés à la suite de la formation :

- Capacités de problématisation de l'intervention sociale
- Capacités de mise en œuvre de recherche - action
- Capacités de mise en œuvre de méthodologie de projet
- Capacités d'encadrement et d'animation d'organisation de l'intervention sociale

Depuis la mise en place du master, l'URIOPSS des Pays de Loire, dans le cadre de la déclinaison de son projet associatif, contribue à plusieurs titres :

► Implication dans le montage des programmes pédagogiques et notamment au regard de leurs pertinences eu égard à l'accès au marché du travail des étudiants arrivés en fin de cursus

► Implication au fonctionnement pédagogique de la formation :

Des membres de l'URIOPSS (salariés, administrateurs, adhérents) font partie intégrante de l'équipe pédagogique en assurant des journées de formation sur le semestre 4.

L'URIOPSS accueille des étudiants lors de stages professionnels pour des missions en responsabilité. Ces stages peuvent déboucher sur des recrutements notamment au sein de l'équipe technique des salariés de l'URIOPSS, en fonction de certaines missions et opportunités.

L'URIOPSS participe au rayonnement de la mention IDS en Pays de Loire par son travail de communication trans-sectoriel au sein des acteurs de l'intervention sociale dans une logique de réseau très dynamique.

Le succès de la mention IDS tant auprès des étudiants que des professionnels et sa longévité sur une période de transformation complexe de l'intervention sociale sont liés à cette collaboration avec l'URIOPSS Pays de la Loire. Le partenariat entre les membres de l'URIOPSS et les enseignants chercheurs de la mention IDS est régulièrement salué dans les évaluations.

• **ARTICLE 1^{ER} : OBJET**

La présente convention a pour objet de valoriser la collaboration entre l'Université d'Angers (UFR LLSH) et l'URIOPSS des Pays de la Loire et d'en préciser les modalités à travers la déclinaison de quatre axes de développement :

Axe 1. Inscrire dans la durée (6 ans) le partenariat pédagogique et ses déclinaisons au sein de la mention IDS impliquant :

- la participation des membres de l'URIOPSS aux activités pédagogiques et aux instances de fonctionnement de la formation, dans la limite de disponibilité des équipes : comité de pilotage, comité de sélection, conseil de perfectionnement et jurys de semestre et d'année.
- la coordination, de la part de l'université, des différents intervenants du master.

Axe 2. Renforcer les liens entre le réseau associatif de l'URIOPSS et la mention IDS impliquant :

- Une information et une valorisation de cette formation dans le réseau de l'URIOPSS tant auprès des employeurs du secteur que des acteurs associatifs membres de ce réseau. La présence d'un représentant de l'Université d'Angers (Responsable de la Mention IDS) au sein du CA de l'URIOPSS participe de cette démarche.
- l'accueil de stagiaires ou/et le recrutement d'anciens étudiants de la mention IDS, en réponse aux besoins de l'URIOPSS ou de son réseau régional (avec une anticipation des besoins et ressources en amont)
- une sensibilisation du réseau employeur associatif au versement de la taxe professionnelle vers l'Université d'Angers (au profit de l'UFR LLSH).

Axe 3. Renforcer un partenariat de recherche entre l'Université d'Angers (UFR LLSH) et l'URIOPSS en articulant les besoins, intérêts et ressources du réseau et ceux des équipes de recherches (UMR ESO) liées au Master IDS. Un avenant (à viser par la DRIED) à cette convention cadre précisera les modes de partenariat recherche. Ils pourront passer par la signature de CIFRE, la réalisation de travaux de recherche convergents avec les perspectives stratégiques de l'URIOPSS PDL et les axes scientifiques de l'UMR Eso Angers.

Axe 4. Contribution d'un représentant de l'Université d'Angers, membre de l'équipe pédagogique du Master IDS et Membre de l'UMR Eso aux instances et ou travaux de l'URIOPSS (instances statutaires, commissions de travail ou groupes de travail ponctuels), dans le respect des statuts de l'URIOPSS.

• **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

Article 2.1 Prestations d'enseignement

Le partenaire s'engage à participer aux enseignements de la formation selon les modalités définies par l'Université dans le cadre du Master IDS.

L'URIOPSS intervient chaque année universitaire au semestre 1 (M1) dans l'UE6 « Connaissance de l'intervention sociale » et au semestre 4 (M2) dans l'UE4 « Encadrement de structures de l'intervention sociale » sous la forme d'ateliers (4 journées de 7 heures pour un volume horaire global d'enseignement de 28 heures CM équivalentes à 42hETD).

Comme prévu dans les déroulés et maquettes pédagogiques de la Mention de Master IDS, ces interventions répondent à la nécessaire participation de professionnels du secteur social dans ce Master, en complément des enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique.

Les interventions se déroulent suivant les calendriers spécifiques des semestres du Master IDS (septembre – décembre et mars – juillet)

Le partenaire se conforme sans délai à toute consigne ou recommandation de l'Université (UFR LLSH) relative à l'action de formation et aux modalités de certification.

Les modalités de certification sont du ressort exclusif de l'Université.

Le partenaire s'engage à fournir tous les justificatifs attestant de la réalisation effective de la formation et les documents demandés par l'Université dans le cadre de cette formation (feuilles de présence des bénéficiaires de la formation émargée après chaque séance, attestations de présence, grille d'évaluation, ...).

Le partenaire garantit l'Université de la qualité de sa prestation.

Il s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la qualité de sa prestation et, le cas échéant, à solliciter l'Université (UFR LLSH) afin d'obtenir tout élément nécessaire à la bonne exécution de sa mission. Le partenaire informe l'Université (UFR LLSH) des contraintes liées à sa mission et des difficultés rencontrées.

Dans le cadre de sa mission, le partenaire s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations et données relatives à l'Université et aux bénéficiaires de la formation. Il s'engage à ne pas divulguer ces informations, sauf autorisation expresse préalable de l'Université (UFR LLSH).

À cela s'ajoute l'accès possible des étudiants à des journées du réseau URIOPSS avec un tarif spécifique (exemple : journée Protection de l'enfance en 2023). L'UFR LLSH prendra en charge 30€ (trente euros) par étudiant.

Article 2.2 Participation aux instances pédagogiques de la formation

L'URIOPSS participe aux instances pédagogiques du Master IDS pour un volume horaire global de 12hETD :

Jury d'année M1 IDS 3hETD

Jury d'année M2 IDS 3hETD

Comité de sélection des étudiants en M1 IDS 3hETD

Conseil de perfectionnement du Master IDS 3hETD

• **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE**

L'Université fournit l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de la formation.

L'UFR LLSH s'engage à indemniser l'URIOPSS pour ses interventions :

- prise en charge des 8 déplacements aller-retour Nantes/Angers, calculée sur la base du billet de train SnCF 2^{ème} classe ou sur la base des frais kilométriques et de péage en vigueur à l'URIOPSS pour l'utilisation de leur véhicule de fonction,
- prise en charge des 6 repas du midi, soit 105.00€TTC (tarif forfaitaire en vigueur à l'Université de 17.50€/repas),
- prise en charge de la participation aux ateliers pédagogiques et aux instances de fonctionnement du Master IDS, **soit 2 700.00€** chaque année universitaire (54 heures x 50.00€),
- prise en charge des inscriptions des étudiants aux journées du réseau URIOPSS (30€ par étudiant).

Ces prestations seront facturées via Chorus Pro (en mentionnant le numéro d'engagement) à l'Université d'Angers par l'URIOPSS à l'issue du second semestre de l'année universitaire concernée sur la base des heures et déplacements effectivement réalisés durant l'année.

Le versement sera effectué à l'ordre de : l'URIOPSS Pays de la Loire
 Par virement, aux coordonnées bancaires suivantes :
 IBAN : FR76 1444 5004 0008 1024 5031 561
 BIC : CEPAFRPP444
 Domiciliation : CE Pays de Loire

▪ **ARTICLE 4 : MODALITES DE RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d'inexécution de ses obligations par le prestataire ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, le montant versé par l'Université devra lui être remboursé sur présentation d'un titre de recette, dans le délai d'un mois.

▪ **ARTICLE 5 : DUREE ET LITIGES**

La présente convention est conclue pour 6 ans. Elle entrera en vigueur à compter de l'année universitaire 2022/2023 et prendra fin au terme de l'année universitaire 2027/2028. Des modifications pourront être intégrées par avenant signé entre les parties.

Tout différend découlant de l'application de la présente convention sera réglé par voie de transaction, de médiation ou de conciliation. A défaut de solution amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de la dernière procédure amiable, les différends seront soumis à l'appréciation de la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux.

A
 Le
 Pour l'Université d'Angers
 Le Président
 Christian ROBLED0

A
 Le
 Pour l'URIOPSS
 La présidente
 Caroline URBAIN

Effectif prévisionnel : 30
V.D.I. : code à définir (pôle modélisation)
V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)

M1 IDS

Intitulés	Nature	CODE CNU	Participe aux charges	Mutualisé (préciser en remarque avec)	Nbre d'heures						Total	ECTS	Coef	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2				Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)
					CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Nature épreuve + (coeff)				Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée		
																					O/N	
SEMESTRE 1																						
UE1 Géographie humaine et sociale	UE		N	N	54,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,0	5	3										
Géographie sociale	MATI	23	O	N	29,0					29,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00		
Géographie des territoires	MATI	23	O	N	25,0					25,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00		
UE2 Histoire sociale	UE		N	N	54,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,0	5	3										
Histoire des politiques sociales	MATI	22	O	N	30,0					30,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00		
Sources et méthodes de l'histoire sociale	MATI	22	O	N	24,0					24,0	5	3	CC	Oral					Oral			
UE3 Psychologie	UE		N	N	27,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	5	3										
Psychologie et psychosociologie	MATI	16	O	N	27,0					27,0	5	3	Dossier		Dossier		Dossier		Dossier			
UE4 Sociologie	UE		19	O	N	27,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	
UE5 Epistémologie et approfondissement disciplinaire	UE		N	N	20,0	10,0	0,0	0,0	0,0	30,0	5	3										
Epistémologie	MATI	19	O	N	20,0					20,0	5	3	Dossier		Dossier		Dossier		Dossier			
Approfondissement disciplinaire	MATI	19	O	N		10,0				10,0	5	3	Dossier		Dossier		Dossier		Dossier			
UE6 Connaissance de l'intervention sociale	UE		N	N	20,0	40,0	0,0	0,0	20,0	60,0	3	3										
Connaissance de l'intervention sociale	MATI	19	O	N	20,0					20,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00		
Interventions de professionnels	MATI	19	O	N		40,0				40,0	5	3	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00	CT	2h00		
Activités scientifiques	MATI	22/19/ 23/16	N	N					20,0	0,0												
UE7 Langue	UE		N	N	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	2											
Anglais	MATI	11	O	N		20,0				20,0	2		Assiduité		Dossier non noté		Dossier non noté		Dossier non noté			
Total heures :					202,00	70,00	0,00	0,00	20,00	272,00	30	18										
Conditions de validation du semestre 1 : Moyenne du semestre supérieure ou égale à 10 - Présence obligatoire UE7																						
SEMESTRE 2																						
UE8 Mémoire de recherche	UE		N	N	33,0	4,0	0,0	0,0	0,0	37,0	15	6										
Séminaire	MATI	22/19/ 23/16	O	N	33,0					33,0	15	6	Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité			
Mémoire de recherche	MATI		O	N		4,0				4,0			mémoire + oral	mémoire + oral	mémoire + oral	mémoire + oral	mémoire + oral	mémoire + oral	mémoire + oral	4h/étudiant		
UE9 Stage de professionnalisation	UE		N	N	0,0	22,0	0,0	0,0	350,0	22,0	15	6										
Atelier d'analyse professionnelle	MATI	19	O	N		20,0				20,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité			
Stage obligatoire	MATI		O	N					350,0	0,0	15	6	Rapport		Rapport		Rapport		Rapport	2h/étudiant		
Rapport de stage	MATI		O	N		2,0				2,0												
Total heures :					33,00	26,00	0,00	0,00	350,00	59,00	30	12										
TOTAL ANNÉE M1					235,00	96,00	0,00	0,00	370,00	331,00	60	30										
Conditions de validation du semestre 2 : Moyenne du semestre supérieure ou égale à 10 - Note plancher de 10/20 aux UE8 et 9																						
Conditions de validation de l'année : Moyenne de l'année supérieure ou égale à 10 - Présence obligatoire UE7 - Note plancher de 10/20 aux UE8 et 9																						

Effectif prévisionnel : ?													M2 IDS											
V.D.I. : code à définir (pôle modélisation)																								
V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)																								
Intitulés	Nature	CODE CNU	Participe aux charges	Mutualisé (préciser en remarque avec)	Nbre d'heures							Travail perso	Total	ECTS	Coef	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2				Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plâtelier, report de note établissements co-accrédités)
					CM	TD	CM/TD	TP	Nombre d'Heures estimé	Heures/ étudiant	Assidu					DA		Assidu		DA				
					O/N	O/N	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures			Nature épreuve + (coeff)					Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée		
SEMESTRE 3																								
UE1 Connaissance de l'intervention sociale	UE		N	N	96,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,0	12	4	CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00				
Géographie	MATI	23	O	N	24,0					24,0														
Histoire	MATI	22	O	N	24,0					24,0														
Psychologie	MATI	16	O	N	24,0					24,0														
Sociologie	MATI	19	O	N	24,0					24,0														
UE2 SHS et lectures de l'intervention sociale	UE		N	N	70,0	0,0	0,0	0,0	0,0	70,0	12	4	CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00				
Problématisation SHS et interventions sociales	MATI	23/22/16/19	O	N	40,0					40,0														
Épistémologie de la recherche	MATI	23/22/19/16	O	N	30,0					30,0														
UE3 Langue	UE		N	N	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	6													
Anglais	MATI	11	O	N		20,0				20,0	6		Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
Total heures :					166,00	20,00	0,00	0,00	0,00	186,00	30	8												
Conditions de validation du semestre 3 : Moyenne du semestre supérieure ou égale à 10 - Présence obligatoire UE3																								
SEMESTRE 4																								
UE4 Encadrement de structures de l'intervention sociale	UE		N	N	46,0	10,0	0,0	0,0	0,0	56,0	10	4												
Direction et gestion de structures	MATI	19	O	N	23,0	5,0				28,0			CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00	CT	3h00				
Éthique de l'intervention sociale	MATI	19	O	N	23,0	5,0				28,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
UE5 Mémoire de recherche et projet d'action	UE		N	N	34,0	118,0	0,0	0,0	0,0	152,0	10	4												
Méthodologie de la recherche	MATI	23/22/16/19	O	N	17,0	35,0				52,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
Méthodologie de conception de projet social	MATI	19	O	N	17,0	35,0				52,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
Séminaire de recherche	MATI	23/22/16/19	O	N	44,0					44,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
Mémoire de recherche	MATI	23/22/16/19	O	N	4,0					4,0			Mémoire		Mémoire		Mémoire		Mémoire		4h/étudiant			
UE6 Stage de professionnalisation	UE		N	N	0,0	2,0	0,0	35,0	350,0	37,0	10	4												
Atelier d'analyse professionnelle	MATI	19	O	N				35,0		35,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité		2 groupes de TP			
Stage obligatoire	MATI		O	N					350,0	0,0			Assiduité		Assiduité		Assiduité		Assiduité					
Rapport de stage	MATI		O	N		2,0				2,0			Rapport		Rapport		Rapport		Rapport		2h/étudiant			
Total heures :					80,00	130,00	0,00	35,00	350,00	245,00	30	12												
Conditions de validation du semestre 4 : Moyenne du semestre supérieure ou égale à 10 - Présence obligatoire UE4,5 et 6																								
TOTAL ANNÉE M2					246,00	150,00	0,00	35,00	350,00	431,00	60	20												
Conditions de validation de l'année : Moyenne du semestre supérieure ou égale à 10 - Présence obligatoire UE3,4,5 et 6																								